

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS



PROGRAMME 197

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry COQUIL

Directeur des affaires maritimes

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

L'objectif général poursuivi par le programme «Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins» est identique à celui de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'usager (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable. Le statut de l'ENIM est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010, son organisation est celle d'un établissement public administratif placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la Mer, du Budget et de la Sécurité sociale, et son siège est localisé à Périgny depuis 2012.

En 2020, l'ENIM a poursuivi la maîtrise de la qualité des prestations de services, et d'efficience de ses dépenses de prestations, conformément aux objectifs de sa convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2020.

Le régime de sécurité sociale des marins est un régime spécial au sens de l'article L.711-1 du code de la sécurité sociale, pour lequel le programme 197, principal contributeur aux ressources de l'établissement, verse une subvention pour charges de service public de gestion au gestionnaire du régime (ENIM), ainsi qu'une subvention participant au financement des pensions et des dispositifs d'action sociale en lien avec le risque vieillesse. Le régime social offre une protection contre le risque vieillesse assuré par la Caisse de retraites des marins régie par le code des pensions de retraite des marins français du commerce, de la pêche et de la plaisance, et il assure également la couverture des risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance régie par le décret du 17 juin 1938 modifié. L'ENIM développe en complément une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer. L'Enim est enfin en charge de la liquidation et du recouvrement des cotisations des marins et armateurs. Cette dernière activité a toutefois vocation à être transférée à l'ACOSS dans les prochaines années.

L'ENIM a disposé en 2020, en tant qu'établissement public, d'un budget de 823 189 938 € en AE et en CP, dont plus de la moitié a été apportée par la subvention versée par l'État via le programme 197. Les dépenses de l'établissement sont constituées à plus de 97 % de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La nature-même de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépendant des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser le régime de protection sociale des marins
INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 1 € de pension
INDICATEUR 1.3	Taux de recouvrement « global »

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR

1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	718	767	722	786	809	705

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

INDICATEUR

1.2 – Dépenses de gestion pour 1 € de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coûts de gestion (a)	M€	9,3	9,6	9,1	9,6	9,5	8,28
Volume de prestations servies (b)	M€	1035	1018,1	1028	1018	1006,4	1025
Ratio (a/b)	c€	0,9	0,94	0,89	0,94	0,95	0,81

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement,

INDICATEUR

1.3 – Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Échéance : 3 mois	%	96	93*	94*	94*	94	95,5
Échéance : 1 an	%	99,3	99,1	97,5	97,5	97,5	99

Commentaires techniques

Source des données : Enim

Mode de calcul : le taux de recouvrement est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre-mer, compte tenu des situations particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires. Il s'agit du taux de recouvrement brut exclusivement porté sur les cotisations, directement lisible dans les comptes de l'Enim. Le taux de réalisation à 1 an pour l'année N est une prévision, l'analyse comptable des données sera effective au 31 décembre de l'année N+1.

*A compter de 2019, le département recouvrement rend compte du taux de recouvrement 15 jours après la date limite de paiement. La prévision actualisée 2019 inscrite au PAP 2020 présente ainsi une donnée à échéance 1 mois. Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement, permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Enim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- Pour l'indicateur 1.1, le coût unitaire sur l'exercice 2020 est supérieur à la prévision du fait d'une diminution du nombre de primo-liquidations plus importante qu'initialement prévue (le nombre de pensions concédées ayant fait l'objet d'un paiement dans l'année diminue de 6,5 %). Parallèlement, la ventilation des dépenses par branche induit une diminution de 1,5 % des coûts affectés à la primo-liquidation des pensions de retraites. À noter, toutefois, que cet indicateur repose sur un nombre de primo-liquidations et un effectif dédié à cette activité limités.
- Pour l'indicateur 1.2, Après une augmentation en 2019, le montant des coûts de gestion 2020 est en diminution de 1,4 %. Il convient de mentionner que cet indicateur prend en compte dans les dépenses de gestion, celles liées à l'émission et au recouvrement des cotisations des armateurs alors que cette activité est assurée par l'URSSAF dans les autres régimes. Par conséquent, le résultat est difficilement comparable avec celui des autres organismes. On observe parallèlement une diminution des dépenses techniques de 1,2 % par rapport à 2019. Le ratio est exprimé en centimes d'euros (0,95 centime d'euro pour 1 euro de prestation versée).
- Pour l'indicateur 1.3, le taux de recouvrement sur exercice précédent s'élève à 99,11 % au 31 décembre 2020 contre 99,14 % au 31 décembre 2019. Ce taux reste stable malgré la crise sanitaire et la suspension du recouvrement forcé au printemps. Un rattrapage des actions contentieuses a été initié à l'été, permettant d'atteindre un niveau équivalent à l'exercice précédent (1 157 saisies à tiers détenteurs ont été notifiées en 2020 contre 1 297 en 2019). Les créances faisant l'objet d'une procédure collective sont légèrement plus faibles qu'en 2019 (ouverture de procédures collectives pour un montant total de 541 275,36 € en 2020 contre 641 285,72 € en 2019).

Le taux de recouvrement à 3 mois n'est plus suivi. L'échéance à 1 mois fait en revanche l'objet d'un suivi : Cet indicateur qui concerne la France métropolitaine uniquement permet de mesurer l'évolution du niveau de paiement spontané des cotisations et charges sociales. Le taux de recouvrement atteint 90 %, en baisse par rapport à 2019. Ce taux permet de mesurer le niveau de paiement spontanée des redevables. Cette baisse est liée aux nombreux délais accordés dans le cadre de la crise sanitaire.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	812 994 873 812 994 873	823 189 938 823 189 938	823 189 938
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	823 189 938 (hors titre 2)		823 189 938	
Total des AE consommées	10 195 065	812 994 873	823 189 938	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	812 994 873 812 994 873	823 189 938 823 189 938	823 189 938
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	812 994 873	823 189 938	823 189 938
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	823 189 938 (hors titre 2)		823 189 938	
Total des CP consommés	10 195 065	812 994 873	823 189 938	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
<i>Prévision LFI 2019</i>				
<i>Consommation 2019</i>	10 674 026	814 923 574		825 597 600
Total des AE prévues en LFI	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600
Total des AE consommées	10 674 026	814 923 574		825 597 600

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
<i>Prévision LFI 2019</i>				
<i>Consommation 2019</i>				
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600
	10 674 026	814 923 574		825 597 600
Total des CP prévus en LFI	10 674 026	805 023 574	815 697 600	815 697 600
Total des CP consommés	10 674 026	814 923 574		825 597 600

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 674 026	10 195 065	10 195 065	10 674 026	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 674 026	10 195 065	10 195 065	10 674 026	10 195 065	10 195 065
Titre 6 – Dépenses d'intervention	814 923 574	812 994 873	812 994 873	814 923 574	812 994 873	812 994 873
Transferts aux ménages	0	812 994 873	0	0	812 994 873	0
Transferts aux autres collectivités	814 923 574	0	812 994 873	814 923 574	0	812 994 873
Total hors FdC et AdP		823 189 938			823 189 938	
Total*	825 597 600	823 189 938	823 189 938	825 597 600	823 189 938	823 189 938

* y.c. FdC et AdP

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		823 189 938 823 189 938	823 189 938 823 189 938		823 189 938 823 189 938	823 189 938 823 189 938
Total des crédits prévus en LFI *	0	823 189 938	823 189 938	0	823 189 938	823 189 938
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	823 189 938	823 189 938	0	823 189 938	823 189 938
Total des crédits consommés	0	823 189 938	823 189 938	0	823 189 938	823 189 938
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	823 409 938	823 409 938	0	823 409 938	823 409 938
Amendements	0	-220 000	-220 000	0	-220 000	-220 000
LFI	0	823 189 938	823 189 938	0	823 189 938	823 189 938

Un amendement II-12 est venu minorer de 220 K€ en AE et en CP les crédits du PLF.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'a été réalisée en 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pas de décret sur l'exercice budgétaire 2020 portant virement de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement applicables au programme du budget général.

Le total de la réserve de précaution a été dégelé sur le programme 197, soit 32 684 493 € en AE et en CP.

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	32 684 493	32 684 493	0	32 684 493	32 684 493
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	32 684 493	32 684 493	0	32 684 493	32 684 493

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 32 684 493 €. Elle a entièrement été mobilisée à la fin de l'année pour permettre le paiement des pensions de retraite.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 823 189 938	CP ouverts en 2020 * (P1) 823 189 938
AE engagées en 2020 (E2) 823 189 938	CP consommés en 2020 (P2) 823 189 938
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 823 189 938

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2020 (E2) 823 189 938	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 823 189 938	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		823 189 938	823 189 938		823 189 938	823 189 938
		823 189 938	823 189 938		823 189 938	823 189 938

En tant que régime de retraite des marins du commerce et de la pêche, l'ENIM sert des pensions de retraites après les avoir liquidées en calculant les durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants-droit de la métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, qui sont liquidées et mises en paiement par le centre des pensions situé à Paimpol. De même, l'ENIM liquide et recouvre les cotisations « retraite » des marins et armateurs. Il bénéficie également de compensations, transferts, prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime.

En 2020, les versements de l'ENIM ont concerné 107 938 pensions de retraite (109 984 en 2019) et se sont élevés à 1 006,4 M€ (1 018 M€ en 2019). Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme 197 a apporté 823,2 M€ en recettes, soit 81,8 % du coût des pensions versées. Les autres ressources de l'ENIM ont été les cotisations et les compensations d'exonérations (130 M€, contre 145 M€ en 2019 – représentant moins de 13 % des recettes de la branche), la compensation généralisée vieillesse (73 M€) et les remboursements du Fonds Solidarité Vieillesse du coût de certains dispositifs de solidarité (2,9 M€), ainsi que d'autres recettes plus limitées.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Titre 6 : Dépenses d'intervention	812 994 873	812 994 873	812 994 873	812 994 873
Transferts aux ménages	812 994 873		812 994 873	
Transferts aux autres collectivités		812 994 873		812 994 873
Total	823 189 938	823 189 938	823 189 938	823 189 938

• DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'ENIM a été en 2020 de 10,2 M€ (10,7 M€ en 2019), et n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse, (10,8 M€). Cet écart est imputable, d'une part, au fonctionnement informatique dont certaines dépenses qui devaient initialement être réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement afin d'adapter la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché et, d'autre part, à l'évolution de la clé de répartition des charges de gestion de l'établissement entre la branche vieillesse et la

branche maladie. Les charges de personnel sont en revanche globalement en diminution avec 18,9 M€ contre 19,4 M€ en 2019, conformément aux orientations de la COG.

Ainsi, la tendance des dépenses de gestion de l'ENIM s'inscrit pleinement dans les objectifs de la nouvelle COG qui prévoyait de contraindre les dépenses de fonctionnement dès 2017 :

- la masse salariale des personnels pour la branche vieillesse a été de 6,8 M€ en 2020, elle représente le poste de dépenses de gestion le plus élevé de la branche (63,6 % du total) (1) ;
- les dépenses de logistique pour 1,3 M€ en légère baisse par rapport en 2019 (2) ;
- les dépenses informatiques sont également en baisse à 1,3 M€, principalement en raison du retard dans l'avancée de certains projets lié à la crise sanitaire.

Les dotations aux amortissements à 1,3 M€ sont en légères baisse par rapport à l'exercice précédent.

(1) - Part des dépenses de personnels dédiés à la branche d'activité vieillesse dont le centre des pensions de Paimpol, 50% pour le centre de cotisations des marins et des armateurs et le coût du personnel support au prorata du poids des personnels dédiés à la branche sur l'effectif total.

(2) - Au prorata des dépenses totales selon le poids des personnels sur l'effectif total dès lors qu'il n'est pas possible de rattacher une dépense à l'activité.

- DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'ENIM par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants-droits du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention.

Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le régime social des marins est en déséquilibre structurel avec 29 189 actifs cotisants (1) (30 805 en 2019), et 107 938 pensions versées (2) (109 984 en 2019). Le nombre global des pensions diminue de manière continue (-4,54 %) sur la période 2015-2020.

Pour 2020, le niveau moyen des pensions est de 11 349 € pour les pensions de droit direct et de 6 157 € pour les pensions de droit dérivé. Pour 2019, ce dernier se situait à 11 308 € pour les pensions de droit direct, et à 6 077 € pour les pensions de réversion.

Le déficit constaté de la branche vieillesse après intervention de la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) est couvert par la subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2020 à 813 M€ (contre 814,9 M€ en 2019), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 1 006,4 M€ en 2020 (1 018 M€ en 2019, 1 035,4 en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 80,8% (80% en 2019, 79,6% en 2018, 78% en 2017, 77% en 2016).

En regard, comme en 2019, le résultat de la branche a été excédentaire de 11,5 M€ en 2020 (excédent de 17,4 M€ en 2019, déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

(1) : effectif moyen mensuel basé sur les lignes de services d'octobre 2018 à septembre 2019. Le mode de recensement des actifs a pu être affiné, grâce au détail des lignes de service.

(2) : directes et réversions

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	825 597 600	825 597 600	823 409 938	823 409 938	823 189 938	823 189 938
Subventions pour charges de service public	10 674 026	10 674 026	10 415 065	10 415 065	10 195 065	10 195 065
Transferts	814 923 574	814 923 574	812 994 873	812 994 873	812 994 873	812 994 873
Total	825 597 600	825 597 600	823 409 938	823 409 938	823 189 938	823 189 938
Total des subventions pour charges de service public	10 674 026	10 674 026	10 415 065	10 415 065	10 195 065	10 195 065
Total des transferts	814 923 574	814 923 574	812 994 873	812 994 873	812 994 873	812 994 873

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0 0 0	301 294 288	2 0 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	301 294 288	2 0 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	294	288

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-13	-24

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La loi de finances initiale pour 2020 prévoyait 294 ETPT sous plafond. Le plafond d'emploi a été respecté puisque l'exécution **présente une consommation de 288 ETPT**. Pour 2021, un objectif de 293 ETPT a été défini.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	52 080 000	36 021 223
Total	52 080 000	36 021 223

OPÉRATEURS

ENIM - ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le budget global de l'Enim, d'environ 1,58 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime que sur la branche vieillesse, pour une dépense de 823 M€, et représentent près de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (393,3 M€), des cotisations (132,3 M€), de la compensation généralisée vieillesse (73 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Enim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant d'environ 36 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Enim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2016-2020 porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P205 – Affaires maritimes	41 815	41 815	41 714	41 714	36 011	36 011
Transferts	41 815	41 815	41 714	41 714	36 011	36 011
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	825 598	825 598	823 410	823 410	823 190	823 190
Subventions pour charges de service public	10 674	10 674	10 415	10 415	10 195	10 195
Transferts	814 924	814 924	812 995	812 995	812 995	812 995
Total	867 413	867 413	865 124	865 124	859 201	859 201

Les transferts en provenance de l'État concernent :

- le programme 197 (régime spécial des marins) au titre des charges de pensions et de la subvention de charges de service public ;
- le programme 205 (sécurité et affaires maritimes), pour la compensation par l'État d'exonérations de cotisations sociales.

La subvention pour charges de service public versée par le programme 197 a vocation à couvrir l'intégralité des charges de gestion relatives à la branche vieillesse.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre versée par le programme 197 n'a vocation à équilibrer que la branche vieillesse.

En 2020, le programme 197 a versé à l'ENIM 812 994 873 € (contre 814 923 574 € en 2019) au titre des pensions, et 10 195 065 € (10 675 146 € en 2019) au titre de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Le programme 205 a compensé 36 010 703,77 € de contributions sociales patronales à l'Enim au titre de l'année 2020 et 41 374 522 € au titre du solde de l'année 2019.

En outre, les programmes 103 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats d'apprentissage) et 138 (compensation par l'État des exonérations de charges sociales au titre des contrats outre-mer) compensent des absences de recettes pour l'Enim, mais ces transferts transitent désormais par l'ACOSS et il n'y a pas de lien financier direct entre l'État et l'Enim. En conséquence, dans le tableau de compte de résultat figurant ci-dessous, les transferts provenant des programmes de l'État 103 et 138 ne sont pas intégrés dans la section des subventions de l'État.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	19 402	18 859	Subventions de l'État	852 875	859 201
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>4 017</i>	<i>3 850</i>	– subventions pour charges de service public	10 195	10 195
			– crédits d'intervention(transfert)	842 680	849 006
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 487	12 237	Fiscalité affectée	52 080	36 021
Intervention (le cas échéant)	1 554 169	1 532 944	Autres subventions	479 391	505 390
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	39 900	30 030	Revenus d'activité et autres produits	189 820	174 786
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>39 900</i>	<i>30 030</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>32 300</i>	<i>29 688</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 587 059	1 564 040	Total des produits	1 574 166	1 575 397
Résultat : bénéfice		11 357	Résultat : perte	12 892	
Total : équilibre du CR	1 587 059	1 575 397	Total : équilibre du CR	1 587 059	1 575 397

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	5 292		Capacité d'autofinancement		11 700
Investissements	6 211	4 255	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	105		Augmentation des dettes financières	105	
Total des emplois	11 608	4 255	Total des ressources	105	11 700
Augmentation du fonds de roulement		7 444	Diminution du fonds de roulement	11 503	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat 2020 provisoire est en excédent de 11,5 M€, porté par la branche vieillesse, ce qui représente 0,7 % du budget global de l'établissement y compris dépenses d'intervention.

Les dépenses d'intervention (pension et maladie) représentent 98 % du total des charges. Les subventions versées par l'État (programmes 197 et 205) représentent environ la moitié (54%) des produits. La subvention d'équilibre pour la branche maladie compense l'ensemble des charges constatées de la branche.

Les tableaux de compte de résultat et de financement abrégé incluent les charges et produits calculés, contrairement à la présentation des crédits par destination.

Ces charges et produits calculés pour l'Enim sont les suivants en 2020 :

- Charges calculées (30 M€) : correspondent essentiellement aux provisions sur les prestations (légalles et extra-légales), créances douteuses, contentieux, fraudes, et aux dotations aux amortissements.
- Produits calculés (29,7 M€) : reprises sur provisions de l'une ou l'autre branche.

Détail des produits du compte de résultat de l'Enim :

Subvention État (Subvention pour charges de service public)	- SCSP de l'Enim versée par le P197 (10,2 M€) (*)
Subvention État (Transferts)	- Transfert pour les pensions P197 (813 M€) - Transfert compensation exonération P205 (36 M€)
Fiscalité affectée	- CSG reversée par l'ACOSS (36 M€)
Autres subventions	- Contribution d'équilibre maladie (CNAM) (393,3 M€) - Compensation généralisée vieillesse (ACOSS) (73 M€) - Autres exonérations pour outre-mer (ACOSS) (7,6 M€) - Remboursements du Fonds de Solidarité Vieillesse (3 M€)
Autres produits	- Cotisations sociales (132,3 M€) - Autres (indus et contentieux) - Reprise de provision (produits calculés) (**)

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 402	19 402	18 866	18 866
Fonctionnement	9 667	9 687	8 618	7 385
Intervention	6 730	6 730	4 872	4 956
Investissement	5 793	6 211	3 592	3 667
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 592	42 031	35 949	34 874
dont contributions employeur au CAS pensions	4 017	4 017	3 850	3 850

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	35 867	35 863
Subvention pour charges de service public	10 195	10 195
Autres financements de l'État	2 908	2 908
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	22 694	22 695
Recettes propres	70	65
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	35 867	35 863
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	989
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	6 164	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Branche "maladie"	0	0	0	3 545	3 545	0	0	3 545	3 545	
	0	0	0	2 610	2 686	0	0	2 610	2 686	
Branche "vieillesse"	0	0	0	3 185	3 185	0	0	3 185	3 185	
	0	0	0	2 262	2 270	0	0	2 262	2 270	
Support "bâtiments - immobiliers"	0	1 105	1 105	0	0	452	502	1 557	1 607	
	0	1 039	859	0	0	263	389	1 302	1 248	
Support "frais généraux - logistique"	0	2 374	2 035	0	0	0	0	2 374	2 035	
	0	1 985	1 677	0	0	0	0	1 985	1 677	
Support "Informatique"	0	5 073	5 432	0	0	5 341	5 709	10 414	11 141	
	0	4 656	3 963	0	0	3 330	3 278	7 986	7 241	
Support Ressources humaines	19 402	1 115	1 115	0	0	0	0	20 517	20 517	
	18 866	938	886	0	0	0	0	19 805	19 753	
Total		19 402	9 667	9 687	6 730	6 730	5 793	6 211	41 592	42 031
		18 866	8 618	7 385	4 872	4 956	3 592	3 667	35 949	34 874

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 164	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 169	5
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	989
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	989
Total des besoins	6 169	994

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	989
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	994
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	6 164	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 164	0
Total des financements	6 169	994

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La comptabilité budgétaire retrace le financement des dépenses administratives et d'action sanitaire et sociale, toutes branches confondues. En revanche la SCSP n'a vocation à couvrir que l'intégralité des dépenses administratives de la branche vieillesse. En regard, la comptabilité générale retrace également, en droits constatés, l'ensemble des prestations et recettes de sécurité sociale de l'organisme. Dans ce cadre, le financement de l'Etat sur le programme 197 constitue une subvention d'équilibre pour la seule branche vieillesse.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	303	294	290
– sous plafond	301	294	288
– hors plafond	2		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

